



FORMATION ANTICIPER ET GERER SA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

- Organiser et planifier votre cessation d'activité
 - Acquérir les règles spécifiques aux baux ruraux, aux DPB
 - Acquérir la fiscalité de cessation (plus-values, TVA...)
 - Acquérir les principes de valorisation des entreprises
 - Donner : comment ? Quels abattements ?
 - Etre en mesure de calculer le montant de sa pension de retraite et la compléter
 - Acquérir les règles de l'assurance-vie
 - Cesser son activité avec du cumul-emploi retraite
 - Approche humaine d'une démarche de réflexion et d'aide à la décision.
-
- À partir de l'étude de cas concrets
 - À partir d'échanges d'expériences
 - Application concrète à votre situation
 - Participation VIVEA



TRANSMISSION D'ENTREPRISE PROCHAINE FORMATION

30 NOVEMBRE - 7 ET 13 DECEMBRE 2021 - BELLAC

Vous êtes intéressés pour suivre cette formation, merci de remplir ce coupon et de le retourner à votre conseiller de gestion ou votre comptable :

NOM Prénom

Adresse

Tél : Mail :

FORMATION
DISPENSÉE
SUR NOS AGENCES

CERFRANCE
CENTRE LIMOUSIN
NOS AGENCES
AUBUSSON
BELLAC
BOURGANEUF
GUERET
GOUZON
LIMOGES
LA SOUTERRAINE
ST JUNIEN
ST YRIEIX LA PERCHE

3 JOURS NON
CONSÉCUTIFS

POSSIBILITÉ D'UN
ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUEL

CERFRANCE CENTRE
LIMOUSIN

Avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex

Contact :

GUY FORESTIER

Panazol Tél. 05 87 50 41 41

Email : gforestier@cl.cerfrance.fr

Programme :

- Etre capable d'appréhender les aspects juridiques de l'arrêt d'activité et les anticiper.
- Savoir évaluer son entreprise.
- Connaître les règles fiscales spécifiques en matière de cessation.
- Etre capable de faire une première approche sur les ressources à la retraite.
- Etre capable de choisir les supports d'épargne complémentaire adaptés aux besoins futurs.
- Penser sa retraite en termes de projet, l'inscrire dans la continuité.
- Savoir poser les jalons pour une prise de décision quant à la transmission de son entreprise.
- Aborder la vie de retraité et s'y préparer, tant sur le plan psychologique que personnel et social.
- Être en capacité de repérer les étapes clés des démarches liées à la transmission.
- Apprendre à définir une priorité à partir de ses ambitions.
- Ecrire son plan d'action synthétique.



Moyens pédagogiques :

Une large place est laissée pour les échanges avec le formateur qui aidera les stagiaires à structurer leurs réflexions.

Différents supports (vidéoprojecteur, écrits) et un document de synthèse sera remis aux stagiaires à la fin de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer

CERFRANCE centre Limousin

Site de Limoges

Patricia DUTHEIL

2 avenue Georges Guingouin – CS 80912

87017 LIMOGES CEDEX 1

@ : pdutheil@cl.cerfrance.fr

☎ : 05.87.50.41.41

V1 – 12/10/2021 – 3.2 – Transmission d'Entreprise

Public :

Chefs d'entreprise, conjoint(e)s, travaillant seul(e)s ou en société qui s'interrogent sur la transmission de leur entreprise et qui désirent anticiper ce processus.

Prérequis : absence de prérequis

Responsable de Stage : BORDEAU S.

Handicap :

En situation de handicap, tout besoin d'adaptation pour suivre cette formation peut être étudié sur simple demande au 05.87.50.41.41.

DUREE : 21 HEURES

PRESENTIEL : 21 HEURES

Horaires : 09h00 à 17h30

COÛT DE LA FORMATION :

Coût de la formation (21 heures) : 609€ net de taxe. Prise en charge possible pour les artisans, commerçants. À la charge des stagiaires agricoles : 105€ et prise en charge de 504€ par VIVEA. Une attestation est remise à chaque participant après la formation.

Conditions générales de vente :

Dans tous les cas, l'inscription à une formation doit impérativement s'accompagner du règlement de celle-ci.

L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble de la journée prévue est indispensable. Sauf cas de force majeure, tout abandon en cours de stage ne donnera pas lieu à une quelconque ristourne sur le prix annoncé.

En cas de désistement de dernière minute sans raison justifiable, nous serons dans l'obligation de facturer une quote-part de la formation.

Par exemple, lorsqu'un engagement de financement est pris avec VIVEA, le stagiaire sera redevable du montant VIVEA non perçu.

Le prix annoncé ne comprend pas les frais de repas et de déplacement qui restent à la charge du participant

Une facture est envoyée au participant à l'issue de la formation et son formalisme permet de bénéficier du crédit d'impôt formation chef d'entreprise.

Une attestation de présence est fournie et doit être IMPÉRATIVEMENT conservée pour bénéficier du crédit d'impôt.